

Conditions Générales

Conditions Générales - Ouderdelenplanet B.V.

Table des matières

Article 1 - Définitions

Article 2 - Identité de l'entrepreneur

Article 3 - Applicabilité

Article 4 - L'offre

Article 5 - L'accord

Article 6 - Droit de rétractation

Article 7 - Exercice du droit de rétractation par le consommateur et ses coûts

Article 8 - Obligations de l'entrepreneur en cas de rétractation

Article 9 - Obligations de l'entrepreneur en cas de rétractation

Article 10 - Exclusion du droit de rétractation

Article 11 - Le prix

Article 12 - Respect de l'accord et garantie supplémentaire

Article 13 - Livraison et exécution

Article 14 - Transactions coûteuses : coût, annulation et renouvellement

Article 15 - Paiement

Article 16 - Procédure de réclamation

Article 17 - Litiges

Article 18 - Dispositions supplémentaires ou dérogatoires

Article 1 - Définitions

Dans ces conditions, on entend par :

1. **Contrat supplémentaire** : un contrat par lequel le consommateur acquiert des produits, du contenu numérique et/ou des services en rapport avec une vente à distance, et ces produits, contenu numérique et/ou services sont fournis par l'entrepreneur ou par un tiers sur la base d'un accord entre ce tiers et l'entrepreneur ;
2. **Délai de réflexion** : la période pendant laquelle le consommateur peut exercer son droit de rétractation ;
3. **Consument**: la personne physique qui n'agit pas dans l'exercice d'une profession ou d'une entreprise;
4. **Jour** : jour calendaire;
5. **Contenu numérique** : données produites et fournies sous forme numérique ;

6. **Contrat de durée** : un contrat visant à la livraison régulière de biens, de services et/ou de contenu numérique pendant une période déterminée ;
7. **Support durable de données** : tout moyen permettant au consommateur ou à l'entrepreneur de stocker des informations qui lui sont personnellement adressées, de manière à permettre une utilisation future pendant une période adaptée à l'objectif pour lequel les informations sont destinées, et qui peut être affichée sans modification ;
8. **Droit de rétractation** : la possibilité pour le consommateur de renoncer au contrat dans le délai de réflexion ;
9. **Entrepreneur** : la personne physique ou morale qui propose à distance des produits, un accès à du contenu numérique et/ou des services aux consommateurs ;
10. **Contrat à distance** : un contrat conclu entre l'entrepreneur et le consommateur dans le cadre d'un système organisé de vente à distance de produits, de contenu numérique et/ou de services, où, jusqu'à la conclusion du contrat, il est fait exclusivement usage d'une ou plusieurs techniques de communication à distance ;
11. **Formulaire type de rétractation** : le formulaire type européen de rétractation qui est inclus à l'annexe I de ces conditions. L'annexe I n'a pas besoin d'être fournie si le consommateur n'a pas de droit de rétractation concernant sa commande ;
12. **Technique de communication à distance** : moyen pouvant être utilisé pour conclure un contrat, sans que le consommateur et l'entrepreneur soient réunis simultanément dans le même espace ;

Article 2 - Identité de l'entrepreneur

Onderdelenplanet B.V.

Adresse de l'établissement, Elzasstraat 4, 7559LC Hengelo, :companyCountry

Email : klantenservice@onderdelenplanet.nl

Téléphone : +31747002723

Numéro de la Chambre de Commerce : 82106746

Numéro de TVA : BE0768.492.693

Article 3 - Applicabilité

1. Ces conditions générales s'appliquent à toute offre de l'entrepreneur et à tout contrat à distance conclu entre l'entrepreneur et le consommateur.
2. Avant la conclusion du contrat à distance, le texte de ces conditions générales est mis à la disposition du consommateur. Si cela n'est pas raisonnablement possible, l'entrepreneur indiquera, avant la conclusion du contrat à distance, comment les conditions générales peuvent être consultées chez l'entrepreneur et qu'elles seront envoyées gratuitement dès que possible à la demande du consommateur.
3. Si le contrat à distance est conclu par voie électronique, en dérogation au paragraphe précédent et avant que le contrat à distance ne soit conclu, le texte de ces conditions générales peut être mis à la disposition du consommateur par voie électronique de manière à ce que celui-ci puisse facilement le stocker sur un support de données durable. Si cela n'est pas raisonnablement possible, il sera indiqué, avant que le contrat à distance ne soit conclu, où les conditions générales peuvent être consultées par voie électronique et qu'elles seront envoyées gratuitement par voie électronique ou autrement à la demande du consommateur.
4. Dans le cas où, en plus de ces conditions générales, des conditions spécifiques de produits ou de services seraient applicables, le deuxième et le troisième alinéa s'appliquent par analogie et le consommateur peut toujours invoquer la disposition applicable qui lui est la plus favorable en cas de conditions contradictoires.

Article 4 - L'offre

1. Si une offre a une durée de validité limitée ou est soumise à des conditions, cela est explicitement indiqué dans l'offre.
2. L'offre contient une description complète et précise des produits, contenus numériques et/ou services proposés. La description est suffisamment détaillée pour permettre au consommateur d'évaluer correctement l'offre. Si l'entrepreneur utilise des images, celles-ci sont une représentation fidèle des produits, services et/ou contenus numériques proposés. Des erreurs manifestes ou des fautes

évidentes dans l'offre n'engagent pas l'entrepreneur.

3. Chaque offre contient des informations telles que le consommateur comprend clairement quels sont les droits et obligations liés à l'acceptation de l'offre.
4. Toutes les indications de prix sont sous réserve d'erreurs manifestes ou de fautes. Si un article est affiché par erreur avec un prix irréaliste ou incorrect, nous ne sommes pas tenus de le livrer. Les montants éventuellement déjà payés seront dans ce cas intégralement remboursés.

Article 5 - L'accord

1. L'accord est conclu, sous réserve des dispositions du paragraphe 4, au moment de l'acceptation par le consommateur de l'offre et du respect des conditions qui y sont stipulées.
2. Si le consommateur a accepté l'offre par voie électronique, l'entrepreneur confirme sans délai par voie électronique la réception de l'acceptation de l'offre. Tant que la réception de cette acceptation n'a pas été confirmée par l'entrepreneur, le consommateur peut résilier le contrat.
3. Si le contrat est conclu par voie électronique, l'entrepreneur prendra des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour sécuriser le transfert électronique de données et veillera à un environnement web sécurisé. Si le consommateur peut payer par voie électronique, l'entrepreneur prendra les mesures de sécurité appropriées à cet effet.
4. L'entrepreneur peut, dans le cadre légal, s'informer ou enquêter pour savoir si le consommateur peut remplir ses obligations de paiement, ainsi que sur tous les faits et facteurs importants pour une conclusion responsable du contrat à distance. Si, sur la base de cette enquête, l'entrepreneur a de bonnes raisons de ne pas conclure le contrat, il est en droit de refuser une commande ou une demande de manière motivée ou d'assortir l'exécution de conditions particulières.
5. L'entrepreneur fournira au consommateur, au plus tard lors de la livraison du produit, du service ou du contenu numérique, les informations suivantes, par écrit ou de manière à ce que le consommateur puisse les stocker de manière accessible sur un support de données durable :
 1. L'adresse de visite de l'établissement de l'entrepreneur où le consommateur peut adresser ses plaintes;
 2. Les conditions et les modalités selon lesquelles le consommateur peut exercer le droit de rétractation, ou une indication claire concernant l'exclusion du droit de rétractation;
 3. Les informations sur les garanties et le service après-vente existant;
 4. Le prix, taxes comprises, du produit, du service ou du contenu numérique ; le cas échéant, les frais de livraison ; et le mode de paiement, de livraison ou d'exécution du contrat à distance ;
 5. Les exigences pour la résiliation du contrat si le contrat a une durée de plus d'un an ou est à durée indéterminée;
 6. Si le consommateur dispose d'un droit de rétractation, le formulaire type de rétractation.
6. La confirmation automatique après avoir passé une commande sert uniquement de confirmation de réception. Le contrat d'achat n'est conclu que lorsque nous acceptons expressément la commande, par exemple via une confirmation de commande séparée, une confirmation d'expédition ou la livraison des marchandises.
7. En cas de contrat à durée, la disposition du paragraphe précédent ne s'applique qu'à la première livraison.

Article 6 - Droit de rétractation

Aux produits :

1. Le consommateur peut résilier un contrat conclu à distance dans un délai de réflexion de maximum 14 jours sans avoir à en indiquer les raisons. L'entrepreneur peut demander au consommateur la raison de la rétractation, mais ne peut pas l'obliger à fournir ses raisons.
2. Le délai de réflexion mentionné au paragraphe 1 commence le jour suivant celui où le consommateur, ou un tiers désigné par lui, qui n'est pas le transporteur, a reçu le produit, ou :
 1. si le consommateur a commandé plusieurs produits dans une même commande : le jour où le consommateur, ou un tiers désigné par lui, a reçu le dernier produit. L'entrepreneur peut, à condition d'avoir informé le consommateur de manière claire avant le processus de commande, refuser une commande de plusieurs produits avec des délais de livraison différents.

2. si la livraison d'un produit consiste en plusieurs envois ou parties : le jour où le consommateur, ou un tiers désigné par lui, a reçu le dernier envoi ou la dernière partie ;
3. en cas de contrats pour la livraison régulière de produits pendant une période déterminée : le jour où le consommateur, ou un tiers désigné par lui, a reçu le premier produit.

Article 7 - Exercice du droit de rétractation par le consommateur et ses coûts

1. Pendant le délai de réflexion, le consommateur manipulera le produit et l'emballage avec soin. Il ne déballera ou n'utilisera le produit que dans la mesure nécessaire pour établir la nature, les caractéristiques et le fonctionnement du produit. Le principe de base est que le consommateur ne peut manipuler et inspecter le produit que comme il le ferait dans un magasin.
2. Le consommateur n'est responsable que de la dépréciation du produit résultant d'une manipulation du produit allant au-delà de ce qui est autorisé au paragraphe 1.
3. Le consommateur n'est pas responsable de la dépréciation du produit si l'entrepreneur ne lui a pas fourni, avant ou lors de la conclusion du contrat, toutes les informations légalement requises concernant le droit de rétractation.

Article 8 - Obligations de l'entrepreneur en cas de rétractation

1. Si le consommateur fait usage de son droit de rétractation, il le signale dans le délai de réflexion au moyen du formulaire type de rétractation ou de toute autre manière non équivoque au commerçant, par exemple en envoyant un e-mail à info@onderdelenplanet.nl.
2. Dès que possible, mais au plus tard 14 jours après le jour suivant la notification mentionnée au paragraphe 1, le consommateur renvoie le produit ou le remet à (un représentant de) l'entrepreneur. Cela n'est pas nécessaire si l'entrepreneur a proposé de récupérer le produit lui-même. Le consommateur a respecté le délai de retour s'il renvoie le produit avant l'expiration du délai de réflexion.
3. Le consommateur retourne le produit avec tous les accessoires fournis, si raisonnablement possible dans son état et emballage d'origine, et conformément aux instructions raisonnables et claires fournies par l'entrepreneur.
4. Le risque et la charge de la preuve pour l'exercice correct et en temps voulu du droit de rétractation incombent au consommateur.
5. Le consommateur supporte les frais directs de renvoi du produit. Si l'entrepreneur n'a pas indiqué que le consommateur doit supporter ces frais ou si l'entrepreneur indique qu'il prendra en charge les frais lui-même, le consommateur n'a pas à supporter les frais de renvoi.
6. Si le consommateur se rétracte après avoir expressément demandé que l'exécution du service ou la fourniture de gaz, d'eau ou d'électricité qui n'ont pas été préparés pour la vente en volume ou quantité limitée commence pendant le délai de réflexion, le consommateur doit au professionnel un montant proportionnel à la partie de l'engagement qui a été exécutée par le professionnel au moment de la rétractation, par rapport à l'exécution complète de l'engagement.
7. Le consommateur ne supporte aucun coût pour l'exécution de services ou la fourniture de gaz, d'eau, d'électricité ou de chauffage urbain si :
 1. l'entrepreneur n'a pas fourni au consommateur les informations légalement requises sur le droit de rétractation, le remboursement des frais en cas de rétractation ou le formulaire type de rétractation, ou;
 2. le consommateur n'a pas expressément demandé le début de l'exécution du service ou la fourniture de gaz, d'eau, d'électricité ou de chauffage urbain pendant le délai de réflexion.
8. Le consommateur ne supporte aucun coût pour la livraison totale ou partielle de contenu numérique non fourni sur un support matériel, si :
 1. il n'a pas expressément consenti au début de l'exécution du contrat avant la fin du délai de réflexion;
 2. il n'a pas reconnu perdre son droit de rétractation en donnant son consentement;
 3. l'entrepreneur a omis de confirmer cette déclaration du consommateur.
9. Si le consommateur fait usage de son droit de rétractation, tous les accords supplémentaires sont résiliés de plein droit.

Article 9 - Obligations de l'entrepreneur en cas de rétractation

1. Si l'entrepreneur permet au consommateur de notifier la rétractation par voie électronique, il envoie sans délai un accusé de réception après avoir reçu cette notification.
2. L'entrepreneur rembourse tous les paiements du consommateur, y compris les éventuels frais de livraison facturés par l'entrepreneur pour le produit retourné, sans délai mais dans les 14 jours suivant le jour où le consommateur lui notifie la rétractation. Sauf si l'entrepreneur propose de récupérer le produit lui-même, il peut attendre de rembourser jusqu'à ce qu'il ait reçu le produit ou jusqu'à ce que le consommateur prouve qu'il a renvoyé le produit, selon lequel de ces événements se produit en premier.
3. L'entrepreneur utilise le même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur pour le remboursement, sauf si le consommateur accepte une autre méthode. Le remboursement est gratuit pour le consommateur.
4. Si le consommateur a choisi une méthode de livraison plus coûteuse que la livraison standard la moins chère, l'entrepreneur n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires de la méthode plus coûteuse.

Article 10 - Exclusion du droit de rétractation

L'entrepreneur peut exclure les produits et services suivants du droit de rétractation, mais uniquement si l'entrepreneur l'a clairement indiqué dans l'offre, ou du moins avant la conclusion du contrat :

1. Produits ou services dont le prix est lié aux fluctuations du marché financier sur lesquelles l'entrepreneur n'a aucune influence et qui peuvent se produire pendant le délai de rétractation.
2. Accords conclus lors d'une vente aux enchères publique. Par vente aux enchères publique, on entend une méthode de vente où des produits, du contenu numérique et/ou des services sont proposés par l'entrepreneur au consommateur qui est personnellement présent ou a la possibilité d'être personnellement présent à la vente aux enchères, sous la direction d'un commissaire-priseur, et où l'enchérisseur gagnant est tenu de prendre les produits, le contenu numérique et/ou les services.
3. Accords de services, après l'exécution complète du service, mais seulement si :
 1. l'exécution a commencé avec le consentement préalable explicite du consommateur
 2. le consommateur a déclaré qu'il perd son droit de rétractation dès que l'entrepreneur a entièrement exécuté le contrat
4. Accords de services pour la mise à disposition d'hébergement, si le contrat prévoit une date ou une période d'exécution spécifique et à des fins autres que résidentielles, transport de marchandises, services de location de voitures et restauration.
5. Accords concernant les loisirs, si l'accord prévoit une date ou une période d'exécution déterminée.
6. Produits fabriqués selon les spécifications du consommateur, qui ne sont pas préfabriqués et qui sont fabriqués sur la base d'un choix ou d'une décision individuelle du consommateur, ou qui sont clairement destinés à une personne spécifique.
7. Produits périssables ou à durée de conservation limitée
8. Produits scellés qui ne sont pas aptes à être retournés pour des raisons de protection de la santé ou d'hygiène et dont le sceau a été brisé après la livraison
9. Produits qui, après livraison, ont été mélangés de manière irréversible avec d'autres produits par leur nature
10. Boissons alcoolisées dont le prix a été convenu lors de la conclusion du contrat, mais dont la livraison ne peut avoir lieu qu'après 30 jours, et dont la valeur réelle dépend des fluctuations du marché sur lesquelles l'entrepreneur n'a aucune influence.
11. Enregistrements audio, vidéo et logiciels informatiques scellés, dont le sceau a été brisé après livraison
12. Journaux, revues ou magazines, à l'exception des abonnements à ceux-ci
13. La fourniture de contenu numérique autre que sur un support matériel, mais uniquement si :
 1. l'exécution a commencé avec le consentement préalable exprès du consommateur
 2. le consommateur a déclaré qu'il renonce ainsi à son droit de rétractation

Article 11 - Le prix

1. Pendant la durée de validité mentionnée dans l'offre, les prix des produits et/ou services proposés ne seront pas augmentés, sauf modifications de prix résultant de changements des taux de TVA.
2. En dérogation au paragraphe précédent, l'entrepreneur peut proposer des produits ou services dont les prix sont soumis à des fluctuations sur le marché financier et sur lesquels l'entrepreneur n'a aucune influence, à des prix variables. Cette dépendance aux

fluctuations et le fait que les prix éventuellement mentionnés sont des prix indicatifs, sont indiqués dans l'offre.

3. Les augmentations de prix dans les 3 mois suivant la conclusion du contrat ne sont autorisées que si elles résultent de dispositions légales ou réglementaires.
4. Augmentations de prix à partir de 3 mois après la conclusion du contrat ne sont autorisées que si l'entrepreneur l'a stipulé et :
 1. cela résulte de dispositions légales ou réglementaires
 2. le consommateur a le droit de résilier le contrat à partir du jour où l'augmentation de prix prend effet
5. Les prix mentionnés dans l'offre de produits ou de services incluent la TVA.

Article 12 - Respect de l'accord et garantie supplémentaire

1. L'entrepreneur garantit que les produits et/ou services sont conformes au contrat, aux spécifications mentionnées dans l'offre, aux exigences raisonnables de fiabilité et/ou d'utilisabilité, ainsi qu'aux dispositions légales et/ou réglementations gouvernementales en vigueur à la date de la conclusion du contrat. Si convenu, l'entrepreneur garantit également que le produit est adapté à un usage autre que normal.
2. Une garantie supplémentaire fournie par l'entrepreneur, son fournisseur, fabricant ou importateur ne limite jamais les droits légaux et réclamations que le consommateur peut faire valoir à l'encontre de l'entrepreneur en vertu de l'accord, si l'entrepreneur a manqué à l'exécution de sa part de l'accord.
3. Par garantie supplémentaire, on entend tout engagement de l'entrepreneur, de son fournisseur, importateur ou producteur, dans lequel il accorde au consommateur certains droits ou réclamations qui vont au-delà de ce à quoi il est légalement tenu en cas de manquement à l'exécution de sa part du contrat.

Article 13 - Livraison et exécution

1. L'entrepreneur fera preuve de la plus grande diligence lors de la réception et de l'exécution des commandes de produits et lors de l'évaluation des demandes de prestation de services.
2. L'adresse de livraison est celle que le consommateur a communiquée à l'entrepreneur.
3. Sous réserve de ce qui est mentionné à l'article 4 de ces conditions générales, l'entrepreneur exécutera les commandes acceptées avec la diligence requise mais au plus tard dans les 30 jours, sauf si un autre délai de livraison a été convenu. Si la livraison subit un retard, ou si une commande ne peut être exécutée que partiellement ou pas du tout, le consommateur en sera informé au plus tard 30 jours après avoir passé la commande. Dans ce cas, le consommateur a le droit de résilier le contrat sans frais et a droit à une éventuelle indemnisation.
4. Après la dissolution conformément au paragraphe précédent, l'entrepreneur remboursera sans délai le montant payé par le consommateur.
5. Le risque de dommage et/ou de perte des produits incombe à l'entrepreneur jusqu'au moment de la livraison au consommateur ou à un représentant désigné à l'avance et porté à la connaissance de l'entrepreneur, sauf accord contraire explicite.

Article 14 - Transactions coûteuses : coût, annulation et renouvellement

Annulation :

1. Le consommateur peut résilier à tout moment un contrat conclu pour une durée indéterminée et visant à la livraison régulière de produits (y compris l'électricité) ou de services, en respectant les règles de résiliation convenues à cet effet et un délai de préavis d'un mois au maximum.
2. Le consommateur peut résilier à tout moment un contrat conclu pour une durée déterminée et visant à la livraison régulière de produits (y compris l'électricité) ou de services, à la fin de la durée déterminée, en respectant les règles de résiliation convenues à cet effet et un délai de préavis d'au maximum un mois.
3. Le consommateur peut résilier les accords mentionnés dans les paragraphes précédents :
 1. résilier à tout moment et ne pas être limité à une résiliation à un moment ou une période spécifique;
 2. résilier au moins de la même manière qu'ils ont été contractés par lui;
 3. toujours résilier avec le même délai de préavis que celui que l'entrepreneur s'est accordé.

Prolongation :

4. Un contrat conclu pour une durée déterminée et visant à la livraison régulière de produits (y compris l'électricité) ou de services, ne peut pas être prolongé ou renouvelé tacitement pour une période déterminée.
5. Par dérogation au paragraphe précédent, un contrat conclu pour une durée déterminée et visant à la livraison régulière de quotidiens, journaux, hebdomadaires et magazines peut être tacitement prolongé pour une durée déterminée maximale de trois mois, à condition que le consommateur puisse résilier ce contrat prolongé à la fin de la prolongation avec un préavis d'au plus un mois.
6. Un contrat conclu pour une durée déterminée et visant à la livraison régulière de produits ou de services ne peut être prolongé tacitement pour une durée indéterminée que si le consommateur peut résilier à tout moment avec un préavis d'au plus un mois. Le délai de préavis est d'au plus trois mois si le contrat vise à la livraison régulière, mais moins d'une fois par mois, de quotidiens, journaux et magazines.
7. Un contrat à durée limitée pour la livraison régulière à titre d'essai de journaux quotidiens, d'actualités et hebdomadaires, ainsi que de magazines (abonnement d'essai ou de découverte) ne se prolonge pas tacitement et prend fin automatiquement à l'issue de la période d'essai ou de découverte.

Coût

8. Si un contrat a une durée de plus d'un an, le consommateur peut, après un an, résilier le contrat à tout moment avec un préavis d'au plus un mois, sauf si la raison et l'équité s'opposent à une résiliation avant la fin de la durée convenue.

Article 15 - Paiement

1. Sauf disposition contraire dans le contrat ou conditions supplémentaires, les montants dus par le consommateur doivent être réglés dans les 14 jours suivant le début du délai de réflexion, ou en l'absence de délai de réflexion, dans les 14 jours suivant la conclusion du contrat. Dans le cas d'un contrat de prestation de services, ce délai commence le jour suivant la réception par le consommateur de la confirmation du contrat.
2. Lors de la vente de produits aux consommateurs, le consommateur ne peut jamais être obligé, dans les conditions générales, de payer plus de 50 % à l'avance. Lorsqu'un paiement anticipé est stipulé, le consommateur ne peut faire valoir aucun droit concernant l'exécution de la commande ou du service en question avant que le paiement anticipé stipulé n'ait eu lieu.
3. Le consommateur a l'obligation de signaler sans délai à l'entrepreneur toute inexactitude dans les informations de paiement fournies ou mentionnées.
4. Si le consommateur ne respecte pas ses obligations de paiement à temps, après avoir été informé par l'entrepreneur du retard de paiement et après que l'entrepreneur ait accordé au consommateur un délai de 14 jours pour s'acquitter de ses obligations de paiement, le consommateur est redevable des intérêts légaux sur le montant restant dû après l'expiration de ce délai de 14 jours, et l'entrepreneur est en droit de facturer les frais de recouvrement extrajudiciaires qu'il a engagés. Ces frais de recouvrement s'élèvent à un maximum de : 15 % sur les montants impayés jusqu'à €2.500 ; 10 % sur les €2.500 suivants et 5 % sur les €5.000 suivants, avec un minimum de €40. L'entrepreneur peut déroger aux montants et pourcentages mentionnés au bénéfice du consommateur.
5. Si un paiement n'est pas reçu dans le délai imparti, nous nous réservons le droit d'annuler la commande sans aucune obligation supplémentaire. Aucun droit ne peut être dérivé de cela.

Article 16 - Procédure de réclamation

1. L'entrepreneur dispose d'une procédure de réclamation suffisamment communiquée et traite la réclamation conformément à cette procédure de réclamation.
2. Les réclamations concernant l'exécution de l'accord doivent être soumises à l'entrepreneur dans un délai raisonnable après que le consommateur a constaté les défauts, décrites de manière complète et claire.
3. Les réclamations déposées auprès de l'entrepreneur sont répondues dans un délai de 14 jours à compter de la date de réception. Si une réclamation nécessite un délai de traitement prévisible plus long, l'entrepreneur répondra dans le délai de 14 jours avec un accusé de réception et une indication du moment où le consommateur peut s'attendre à une réponse plus détaillée.

4. Le consommateur doit accorder à l'entrepreneur un délai d'au moins 4 semaines pour résoudre la réclamation en concertation mutuelle. Après ce délai, un litige susceptible d'être soumis à la procédure de règlement des litiges survient.

Article 17 - Litiges

1. Sur les accords entre l'entrepreneur et le consommateur auxquels ces conditions générales se rapportent, seul le droit néerlandais s'applique.

Article 18 - Dispositions supplémentaires ou dérogatoires

1. Des dispositions supplémentaires ou dérogatoires à ces conditions générales ne doivent pas être au détriment du consommateur et doivent être consignées par écrit ou d'une manière telle qu'elles puissent être stockées par le consommateur de manière accessible sur un support de données durable.

Annexe I : Formulaire type de rétractation

Si vous souhaitez révoquer le contrat, veuillez remplir ce formulaire et le renvoyer.

- À: Onderdelenplanet B.V.

Adresse : Elzasstraat 4, 7559LC Hengelo, Nederland

Adresse e-mail : klantenservice@onderdelenplanet.nl

- Je vous/nous* informe/informons* par la présente que je/nous* révoque/révoquons* notre contrat concernant la vente des marchandises suivantes : [désignation du produit].
- Commandé le : [datum]
- Reçu le : [datum]
- [nom du consommateur]
- [adresse du consommateur]
- [Signature du consommateur] (uniquement si ce formulaire est soumis sur papier) :

Barrer ce qui n'est pas applicable.